



## Appel sur ordonnance de non conciliation

Par **dumont betty**, le **23/05/2018** à **16:44**

Bonjour,

je suis en instance de divorce je suis passée en conciliation depuis le 5 avril 2017 , une ordonnance a été rendu le 26 avril 2017. Monsieur a fait appel sur cette ordonnance. La date de délibération pour cet appel a lieu le 30 mai prochain. Vais-je avoir le résultat tout de suite c'est à dire ce jour là ou vais je devoir encore patienter quelques temps?

cordialement

Par **Tisuisse**, le **24/05/2018** à **14:03**

Bonjour,

Vous pourrez avoir les résultats de l'audience soit en vous déplaçant soit en donnant mandat à votre avocat.